



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090106

N/REF : 17/04/2024 17H16 C:002640 I:23732
V/REF : E41121
V/Email reçu le Mercredi 17/04/2024 à 17H16

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-7
IMMEUBLE : FRANCHEVILLE ZAC
5A/5B, RUE DE LA POSTE
69340 FRANCHEVILLE

Dardilly, le 12 Septembre 2024

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ENSEMBLE DU BATIEMENT - INTERVENTION SUIT INCENDIE GARAGES
MOTIF : SUITE INCENDIE DANS LES GARAGES, PLUS D'ELECTRICITE EN PARTIES COMMUNES,
PLUS D'ASCENSEUR, PLUS DE SOUS STATION, PLUS D'EAU CHAUDE ET PLUS DE
CHAUFFAGE.
VOIR POUR REALISATION DES MESURES CONSERVATOIRES, ISOLATION DES LIGNES
HS ET REMISE EN SERICES DES INSTALLATIONS PCM

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

INTERVENTION DU 18 AU 26/04/2024 :
LE 18 ET 19/04/2024 :
SUITE A UN INCENDIE SURVENU DANS LES GARAGES, INTERVENTION EN MESURES
CONSERVATOIRES AFIN DE METTRE EN SÉCURITÉ LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
ENDOMMAGÉES ET DE RÉTABLIR LE COURANT DANS LES PARTIES COMMUNES DES DEUX
ALLÉES (A ET B) SUITE ABSENCE TOTALE D'ÉLECTRICITÉ DEPUIS L'INCENDIE
(PLUS D'ÉCLAIRAGE, PLUS D'ASCENSEUR, PLUS DE CHAUFFAGE).

INTERVENTION EN PLUSIEURS PHASES. EN EFFET SUITE A LA COUPURE GÉNÉRALE
DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE L'IMMEUBLE PAR LES SERVICES D'ENEDIS LA
PRIORITÉ ÉTAIT DE RÉTABLIR LE COURANT DANS LES PARTIES COMMUNES.

NOUS AVONS DONC COMMENCÉ PAR RÉALISER UN CONTRÔLE COMPLET DE L'ENSEMBLE
DES LIGNES ET INSTALLATIONS AVEC REPÉRAGE ET IDENTIFICATION DE TOUTES
LES LIGNES ÉLECTRIQUES ALIMENTANT LES GARAGES. UNE FOIS L'ENSEMBLE DES
LIGNES IDENTIFIÉ, NOUS AVONS PROCÉDÉ AU SABRAGE ET ISOLATION DES LIGNES
HS ET CALCINÉES ET A LA CONSIGNATION DES LIGNES SEMBLANT NON TOUCHÉES
PAR L'INCENDIE. SUITE A CETTE MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS DES
GARAGES, ÉTABLISSEMENT D'UN RAPPORT DE MISE EN SÉCURITÉ DES
INSTALLATIONS ET TRANSMISSION DE CELUI CI A ENEDIS POUR DEMANDE D'UNE
REMISE EN SERVICE. ATTENTE DES SERVICES D'ENEDIS.

A 18H00 ARRIVÉE DES SERVICES D'ENEDIS, ACCOMPAGNEMENT DU TECHNICIEN ET

REMISE EN SERVICE DES ALIMENTATIONS PCM POUR LES ALLÉES 5A ET 5B.

APRES REMISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES PCM, RÉALISATION D'UN CONTRÔLE COMPLET DE L'ENSEMBLE DES LIGNES SAINES DES PARTIES COMMUNES DE CHAQUE ALLÉE, SOIT CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE DES ALIMENTATIONS ASCENSEURS, CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS DE VMC ET DE SÉCURITÉ GAZ POUR PERMETTRE LA REMISE EN ROUTE DES CHAUDIERES, CONTRÔLE ET REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGES DES PARTIES COMMUNES.

LORS DE LA REMISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DES PCM DES ALLÉES 5A ET 5B NOUS AVONS CONSTATÉ DES DISJONCTIONS A RÉPÉTITION LORS DE LA REMISE EN SERVICE DES ÉCLAIRAGES DE L'ALLÉE B. ISOLATION DES CIRCUITS ÉCLAIRAGES DE L'ALLÉE ET TRAÇAGE COMPLET DES LIGNES ÉCLAIRAGES POUR IDENTIFICATION ORIGINE DU DÉFAUT D'ISOLEMENT. IDENTIFICATION D'UN REPIQUAGE DE LA LIGNE ÉCLAIRAGE DES PALIERS DE L'ALLÉE B SUR L'ALIMENTATION DES ÉCLAIRAGES DE LA CIRCULATION DU SOUS SOL (ALIMENTATION TOUCHÉE PAR L'INCENDIE DES GARAGES). SÉPARATION DES ALIMENTATIONS ET REPRISE DE L'ALIMENTATION MONTÉE B ET REMISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE L'ALLÉE. TEST BON FONCTIONNEMENT, INSTALLATION OK.

A L'ARRIVÉE DE LOGISTA NOUS AVONS RÉALISÉ UN CONTRÔLE COMMUN DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS SÉCURITÉ GAZ AFIN DE VÉRIFIER LA FAISABILITÉ DE LA REMISE EN SERVICE DES INSTALLATIONS DE CHAUDIERES.

L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DE VMC ET DE SÉCURITÉ GAZ EST OK CEPENDANT CERTAINES INSTALLATIONS LOGEMENTS ONT ÉTÉ CONSIGNÉES PAR GRDF SUITE A DES INSTALLATIONS CHAUDIERES QUI AVAIENT ÉTÉ MISES EN DIRECT (DÉCONNEXION DES FIS DE LIAISON SÉCURITÉ GAZ DE CERTAINES CHAUDIERES). VU AVEC LOGISTA QUI S'OCCUPE DE LA REMISE EN SERVICE DES CHAUDIERES.

APRES REMISE SOUS TENSION DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES PARTIES COMMUNES, RÉALISATION D'UN NOUVEAU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS DES GARAGES POUR VÉRIFIER QUE L'ENSEMBLE DES LIGNES ENDOMMAGÉES A BIEN ÉTÉ SÉCURISÉ ET CONSIGNÉ. IDENTIFICATION D'UN CÂBLE SOUS TENSION ENDOMMAGÉ, MISE EN SÉCURITÉ DE CELUI CI ET CONSIGNATION PAR MESURE DE PROTECTION. IDENTIFICATION D'UNE LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE PRINCIPALE HS (MISE A LA TERRE CANALISATION), CRÉATION D'UNE BRETELLE ET REPRISE RACCORDEMENT MISE A LA TERRE.

ENSEMBLE DES INSTALLATIONS OK ET OU SÉCURISÉ.

NOUVELLES INTERVENTION LES 23-24 ET 26/04/2024 : SUITE APPEL DE MME PAILLER INDIQUANT DES DISJONCTIONS DES INSTALLATIONS PARTIES COMMUNES (ET L'ARRET DES ASCENSEURS), NOUVELLES INTERVENTIONS POUR VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS. A CHAQUE FOIS NOUS AVONS PROCÉDÉ AU RÉARMEMENT DU DISJONCTEUR PRINCIPAL QUI ÉTAIT BAISSÉ A NOTRE ARRIVÉE, NOUS AVONS PROCÉDÉ DE NOUVEAU A DES CONTRÔLES D'ISOLEMENT POUR IDENTIFICATION D'UN



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4090106

ÉVENTUEL DÉFAUT D'ISOLEMENT QUE NOUS N'AURIONS PAS VU OU CONSTATÉ LORS DE LA MISE EN SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS. RAS AUCUN DÉFAUT CONSTATÉ, L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS FONCTIONNE CORRECTEMENT. SUITE VU AVEC MME PAILLER, INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE CONDAMNATION (CADENAS A CODE) SUR L'ARMOIRE PRINCIPAL CAR NOUS SUSPECTONS UN ACTE VOLONTAIRE D'UN TIERS QUI DISJONCTERAIT LES INSTALLATIONS VOLONTAIREMENT. DEPUIS INSTALLATION DU DISPOSITIF, PLUS D'ANOMALIE CONSTATÉE (SAUF QUE LE CADENAS A ÉTÉ CASSÉ PAR UN TIERS).

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	I/ Mesures conservatoires suite incendie	1	1639,33	1639,33
	TOTAL H.T.			1639,33
	T.V.A. a 10,00%			163,93
	TOTAL T.T.C.En EURO			1803,26

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E41121
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

HP 7 - INC 240267 - bonde régularisation, Travaux à réaliser entre le 05/09/2024 et le 05/09/2024

Votre contact : MME MARIE-JOSE HEREDIA (0626653246)

FRANCHEVILLE ZAC (ALH - 7)

5 RUE DE LA POSTE

69340 FRANCHEVILLE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	1 639,33	1,00 U	1 639,33	10,00%
suite sinistre incendie, bon de régularisation sur rapport d'intervention n° 170420241716 : mesures conservatoires installation électrique				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	1 639,33 €
Total TVA	10,00% 163,93 €
Total TTC	1 803,26 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E41121
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR